

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 26 septembre 2011  
Séance du 12 septembre 2011.

## 22 « Creil Alpes » – contrat de gestion - avenant

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

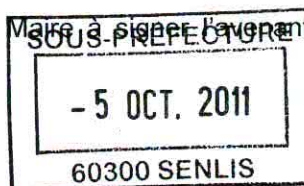
Le contrat de gestion liant à la fois la ville de Creil, le comité creillois des colonies de vacances et la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie (FOL 74) a pris fin le 26 juin 2009. Dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment permettant l'accueil de classes de découverte et de séjours à destination des enfants et des jeunes, ce contrat fixait les engagements des différentes parties en matière de gestion du bâtiment et prévoyait, en contrepartie, le versement de loyers à la ville de Creil de la part de la FOL 74.

A la fin de ce contrat, la ville de Creil a souhaité modifier le mode de gestion de ce centre par la signature d'un contrat prévoyant une délégation de ce service. Ce contrat, dont la signature a été autorisée par délibération du 26 mars 2010, a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Afin de poursuivre leurs engagements et d'assurer le règlement desdits loyers, il est nécessaire que la période allant du 26 juin 2009 au 1<sup>er</sup> juillet 2010 soit couverte par un avenant de prorogation au contrat de gestion, faisant le lien avec les nouvelles modalités prévues par la délégation de service public.

Il vous est donc proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation au contrat de gestion initial.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant!  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 12 septembre 2011,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 37      Contre : 1      Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prorogation au contrat de gestion initial liant à la fois la ville de Creil, le comité creillois des colonies de vacances et la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie (FOL 74).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.10.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Baluy

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE